

GROUPE

4

HERBICIDE

BANVEL^{MD} II HERBICIDE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRODUIT NON DESTINÉ À LA REVENTE NI À LA DISTRIBUTION

POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES LOCAUX DONT LE SOUSSIGNÉ EST LE PROPRIÉTAIRE OU L'EXPLOITANT. CETTE ÉTIQUETTE DOIT ÊTRE ATTACHÉE AUX ANTIPARASITAIRES PORTANT LE NUMÉRO D'HOMOLOGATION 7969-137 DE L'AGENCE AMÉRICAINE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GARANTIE: Dicamba 480 g/L
(sous forme de sel de diglycolamine)

NUMÉRO DE CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE PIAP: 006

NUMÉRO DE CERTIFICAT DU PROGRAMME D'IMPORTATION POUR APPROVISIONNEMENT PERSONNEL:



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET: 1 à 1000 L

E.P.A. Est. No. 55947-TX-1

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT AU CANADA (NE PAS TENIR COMPTE DE L'ÉTIQUETTE NON-CANADIENNE).

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BANVEL^{MD} II est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

©BASF Canada Inc., 1995

Nom de l'importateur: _____

Adresse de l'importateur: _____

Numéro de téléphone de l'importateur: _____

Je, l'importateur et l'utilisateur, assume tous les risques et les responsabilités liés à la manutention du produit lors de l'importation ainsi qu'à l'utilisation du produit. Je serai également responsable pour toute perte ou dommage causé par l'importation, la manutention ou l'emploi de ce produit, y compris les dommages aux cultures et aux propriétés d'une tierce personne, les blessures infligées à des personnes, les atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs, etc. Je me porte garant et libère la Couronne et BASF Canada, Inc. de toute perte ou dommage.

Signature de l'importateur :

Date de la signature :

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette et/ou prendre note du nom du produit lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'inhalation: Transporter la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle au besoin et consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter symptomatiquement.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable et l'élimination du contenant doit être conforme à l'entente d'élimination du contenant conclue au moment de la demande de certificat d'importation pour approvisionnement personnel. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Enlever le bouchon et la brochure ou le dépliant en papier.
2. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
3. Rendre le contenant inutilisable.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

1. Entrepoiser **Banvel II** uniquement dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.